



Services citoyens
11 370, rue Notre-Dame, 5^e étage
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6
Téléphone : (514) 905-2000, option 1
Courriel : servicescitoyens@montreal-est.ca

**À TRANSMETTRE AU MOINS 5 JOURS
OUVRABLES AVANT L'OCCUPATION
OU L'OBSTRUCTION**

DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION OU D'OBSTRUCTION DU DOMAINE PUBLIC

NO. PERMIS : _____ (À compléter par la Ville)

EMPLACEMENT _____ **CÔTÉ :** Nord Sud Est Ouest
(rue occupée)

ENTRE LA RUE : _____

ET LA RUE : _____ **Renouvellement du permis : numéro** _____

NATURE DE L'OCCUPATION OU DE L'ENTRAVE :

DESCRIPTION DES TRAVAUX : _____
(ex. : conteneur, échafaudage, toiture, clôture de chantier, perte de stationnement, etc.)

REQUÉRANT : _____
(nom de la compagnie s'il s'agit d'une personne morale ou nom du requérant s'il s'agit d'une personne physique)

ADRESSE _____

VILLE : _____ **CODE POSTAL :** _____

TÉLÉPHONE : _____ **COURRIEL :** _____

DEMANDÉ PAR : _____ **DATE :** _____
(en caractères d'imprimerie)

COORDONNÉES DE LA PERSONNE PRÉSENTE SUR PLACE :

SIGNATURE :

TYPE D'OCCUPATION OU D'ENTRAVE

		Surface totale (m ²)		
PÉRIODIQUE		0 à 5	5 à 25	25 et +
	PERMANENTE	0 à 5	5 à 25	25 et +
		TEMPORAIRE	0 à 50	50 à 100
Chaussée et trottoir		Surface en m²		
RUE	Nombre de voies fermées : <input type="checkbox"/> 1 voie <input type="checkbox"/> 2 voies <input type="checkbox"/> Fermeture de la rue			
TROTTOIR	Obstruer (un passage de 1,5 mètres devra être aménagé en tout temps) Barrer (avec signalisation <i>trottoir barré aux intersections</i>)			
RUELLE	Obstruer Barrer			
STATIONNEMENT	Nombre de places de stationnement obstruées (une place = 5,5m x 2,5m)			
Arrière-trottoir ou autres terrains municipaux				
AUTRES TERRAINS MUNICIPAUX				
STATIONNEMENT	Nombre de places de stationnement obstruées (une place = 5,5m x 2,5m)			

DURÉE PRÉVUE DE L'OCCUPATION OU DE L'ENTRAVE

DATE DE DÉBUT : _____ **DATE DE FIN :** _____

COORDONNÉES POUR FACTURATION :

Veillez saisir les coordonnées de l'entrepreneur sur le chantier si celles-ci sont différentes du requérant.

Idem au requérant

NOM DE L'ENTREPRISE :**ADRESSE :****VILLE :****CODE POSTAL** _____**PERSONNE RESPONSABLE :****TÉLÉPHONE :** _____**ESPACE RÉSERVÉ À LA VILLE****COMMENTAIRES :****NUMÉRO DE PROJET INTERNE :****ARRONDISSEMENT OU VILLE :****NUMÉRO DE CONSENTEMENT MUNICIPAL :****COUVERTURE D'ASSURANCE EXIGÉE :****1M****2M****5M****APPROUVÉ PAR :****DATE :****LETTRE D'ENGAGEMENT**

Par la présente, le demandeur s'engage :

- a) à tenir la Ville indemne pour tous les dommages que peut occasionner son occupation du domaine public;
- b) à prendre fait et cause pour la Ville dans tout recours pouvant être adressé à celle-ci pour des dommages survenus, sauf si ce dommage est ou a été causé par un équipement ou un représentant de la Ville;
- c) à souscrire une police d'assurance en responsabilité civile pour une valeur jusqu'à 5 000 000 \$ (*selon la demande de la Ville*). Sur demande, fournir à la Ville un certificat d'assurance spécifiant que la Ville est ajoutée, à titre d'assuré additionnel, sur cette police d'assurance dans les 7 jours de l'octroi du droit d'usage au demandeur par la Ville; le demandeur doit fournir un tel certificat dans les 15 jours du renouvellement ou du remplacement de ces polices;
- d) à payer à la Ville les sommes dues pour son occupation du domaine public conformément au *Règlement sur les tarifs de la ville de Montréal-Est*, ses amendements ou tout autre règlement ayant pour effet de remplacer ce règlement, et ce, à compter de la date de son occupation;
- e) au terme de son occupation, à remettre les lieux dans l'état dans lequel ils étaient lorsqu'il en a pris possession.

En signant la présente lettre d'engagement, le demandeur comprend que l'obtention d'un droit d'usage de la Ville pour l'occupation du domaine public ne constitue d'aucune manière une acceptation du projet soumis; il demeure de la responsabilité du demandeur de s'assurer auprès des autorités compétentes, y compris de la Ville de Montréal-Est, de la conformité de son projet à tout autre loi ou règlement applicables et d'obtenir auprès de ces autorités tout autres permis, certificat ou autorisation requis par cette autorité pour la réalisation de son projet.

Il convient également que la Ville peut mettre un terme, en tout temps, à son occupation du domaine public par simple avis à cet effet de la part de l'autorité compétente.

Signée à _____

le _____

Signature du demandeur (représentant autorisé du requérant)